



INTERCO
SPP

2013

Faut que ça bouge !

Décembre 2012

La Cfdt a rencontré le Président HUCHON pour lui exprimer ses préoccupations et revendications

Le 12 octobre 2012, une délégation de la **Cfdt** a été reçue par le Président HUCHON à notre demande, afin de lui soumettre les principales revendications de notre syndicat et les préoccupations dont nous sommes porteurs concernant les agents de la Région.

1. Future loi de décentralisation : quels impacts pour les personnels de la Région ?

La **Cfdt** a interpellé le Président sur la nouvelle étape de décentralisation qui donnera lieu à une loi en 2013. Selon les différentes hypothèses, il nous semble important d'anticiper les répercussions sur le personnel.

Pour la Région, la future loi de décentralisation devrait principalement avoir un impact sur sa politique en matière de développement économique et de formation professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi.

La **Cfdt** estime que le **transfert aux régions des intendants des lycées** amoindrirait les difficultés rencontrées par les agents des lycées du fait d'une double tutelle hiérarchique (la Région) et fonctionnelle (les chefs d'établissements).

Le Président HUCHON nous a répondu que d'après les contacts qu'il a eus avec le gouvernement, le transfert des intendants aux régions n'est pas envisagé à ce jour.

La **Cfdt** persiste à penser que ce transfert serait une solution pour améliorer les conditions de travail pour des agents des lycées.

2. Elaborer un plan santé-sécurité au travail et améliorer le climat social

La **Cfdt** a rappelé au Président que l'étude en cours sur les conditions de travail des agents, confiée au cabinet Technologia, fait suite à une demande de

notre syndicat, pour avoir une analyse précise et des conditions de travail des agents.

Nous avons aussi rappelé que cette étude n'avait de sens que si elle est ensuite suivie d'un plan d'action pour résoudre les problèmes identifiés : pour cela la **Cfdt** demande que soit négocié à la Région un **plan de prévention santé et la sécurité au travail** (incluant les risques psychosociaux). Le Président nous a répondu qu'il était favorable à la négociation d'un tel accord.

3. Améliorer le déroulement de carrière des agents

Rappelons une nouvelle fois qu'au moment du transfert des agents techniques des lycées à la Région, la **Cfdt** était à l'origine le seul syndicat à s'opposer à la création du cadre d'emploi spécifique : notre revendication était que les agents des lycées soient intégrés dans les cadres d'emploi de la fonction publique territoriale.

La **Cfdt** n'avait hélas pas été entendue, et ce que nous avons dénoncé à l'époque se vérifie aujourd'hui : ce cadre d'emploi est un carcan qui empêche le déroulement de carrière des agents des lycées au sein de la filière technique, en catégorie B et A.

Pour remédier à ce blocage, nous avons rappelé au Président Huchon la revendication portée au niveau national par la fédération **Cfdt-Interco** : **placer les agents des lycées en détachement sur les cadres d'emplois de la filière technique**, afin de leur ouvrir un déroulement de carrière et une mobilité plus aisée au sein de la FPT.

Par ailleurs, la **Cfdt** estime que des créations de postes supplémentaires de B dans les lycées créeraient aussi un appel d'air en termes de déroulement de carrière des agents.

CFDT
Région Ile-de-France
115 rue du Bac
(5^{ème} étage)
75007 PARIS
TEL : 01 53 85 62 50
FAX : 01 53 85 73 01
email : CFDT-RIF@iledefrance.fr

CFDT INTERCO SPP
19 rue du Renard
75004 PARIS
TEL : 01 49 96 68 10
FAX : 01 44 59 61 51
email : spp.cfdt@paris.fr



Cfdtintercospp.fr



4. Faciliter le maintien en emploi et l'insertion de travailleurs handicapés à la Région

Aujourd'hui la Région emploie 3,3% de travailleurs handicapés dans ses effectifs, ce qui est encore loin du taux légal de 6%. Par ailleurs, même si ce taux a augmenté, c'est principalement grâce au recensement des personnels déjà en poste dans les lycées. La **Cfdt** a demandé au Président que la Région mène une **politique volontariste en matière de maintien dans l'emploi ou de recrutement de travailleurs en situation de handicap**.

Nous avons demandé la tenue d'un CHS (comité Hygiène et sécurité Exceptionnel) sur ce sujet. Le Président Huchon s'est engagé à ce qu'il soit réuni d'ici juin 2013.

La **Cfdt** a également demandé que la Région passe une convention avec le FIPHP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans le Fonction Publique), organisme chargé du maintien et de l'intégration de travailleurs handicapés dans la fonction publique. Nous avons eu gain de cause, puisque suite à la proposition de la **Cfdt**, une démarche de conventionnement avec le FIPHP a été présentée au CHS le 12 décembre 2012.

5. Accroître l'aide aux mutuelles santé et garantir la prise en charge du jour de carence

La **Cfdt** a rappelé au Président sa revendication d'une **amélioration du taux de participation de la Région aux mutuelles santé des agents** avec une modulation de cette participation selon le quotient familial.

Suite aux évolutions réglementaires récentes, la Région peut désormais participer à la mutuelle santé de ses agents :

- soit en versant une participation directement aux agents qui ont souscrit

individuellement un contrat de mutuelle labellisé par l'Etat,

- soit en négociant un contrat de groupe avec une seule mutuelle proposée à l'ensemble des agents (ce qui peut permettre de négocier des tarifs avantageux mais obligerait les agents à souscrire à cette mutuelle pour bénéficier de l'aide régionale)

La Région étudie actuellement les deux options.

La **Cfdt** souhaite que le choix s'opère avec la volonté d'**offrir la couverture santé-prévoyance la plus avantageuse pour les agents** en termes d'étendue de garantie et de coût de cotisation. Cela implique aussi un effort financier supplémentaire de la Région. L'enjeu est surtout de permettre aux agents qui n'ont actuellement pas de mutuelle santé, de pouvoir en souscrire une grâce à l'aide de la Région.

Pour ce qui est du jour de carence pour les arrêtes maladie, légalement en vigueur dans la fonction publique depuis le 1^{er} janvier 2012, le Président nous a confirmé que qu'il n'est toujours pas appliqué en 2012 à la Région, pour des raisons techniques (logiciel paie).

En revanche, l'incertitude prévaut pour 2013. dans le cas où elle ne serait pas supprimée par une nouvelle loi, la **Cfdt demande que la Région la prenne en charge cette journée de carence** (comme 80% des entreprises privées), par exemple dans le cadre de sa participation aux mutuelles.

En effet, outre que cette journée de carence est foncièrement injuste, il serait paradoxal d'aider les agents à se soigner avec l'accès à une mutuelle d'une part, et leur retenir une journée de salaire quand ils sont en arrêt maladie d'autre part.

Etude sur l'amélioration de la qualité de vie au travail et la prévention des risques psychosociaux :

Suite au constat d'une certaine détérioration des conditions du travail et du climat social dans notre collectivité, particulièrement sensible dans certains services du siège ou dans certains lycées, la **Cfdt** avait demandé à la Région de faire procéder à une étude indépendante sur les conditions de travail des agents, pour poser un diagnostic et apporter des premières pistes de

propositions, notamment en matière de prévention des risques psychosociaux.

La Région a accepté cette proposition, et le cabinet Technologia a été retenu pour cette étude. Il s'agit d'un organisme agréé par le Ministère du Travail, spécialisé dans l'évaluation des risques professionnels, et qui a l'habitude de travailler dans des



administrations ou entreprises, en lien avec les instances représentatives du personnel (CHS / CHSCT en particulier).

L'enquête a démarré en octobre pour le Siège, elle débutera début 2013 pour les lycées. Tous les agents du Siège et des lycées ont déjà reçu ou vont recevoir un questionnaire à remplir et à retourner au cabinet Technologia qui sera le seul à les examiner, et qui en garantit la confidentialité. Les questionnaires sont d'ailleurs anonymes. Le cabinet rencontrera également en entretien un échantillon d'agents.

La Cfdt vous encourage vivement à répondre à ce questionnaire, car cette étude est un moyen de vous exprimer sur vos conditions de travail.

Cela aidera également les représentants du personnel, dont ceux de la **Cfdt**, à faire des propositions pour améliorer concrètement ces conditions de travail.

Le cabinet Technologia, sur la base des questionnaires et des entretiens menés, établira un diagnostic de la situation et ébauchera des propositions, qui seront présentés à la Région et aux représentants du personnel. Des représentants du personnel (élus au CTP ou CTH) seront associés au déroulement de l'étude au sein d'un comité de pilotage pour le siège et d'un comité de pilotage pour les lycées.

Evidemment, pour la **Cfdt**, cette étude n'a pas d'intérêt en soi : elle n'en aura que si une suite lui est donnée. Nous estimons qu'elle pourra fournir des éléments supplémentaires pour **améliorer l'organisation du travail au Siège et dans les lycées, et pour développer des outils et procédures de prévention des risques psychosociaux** liés à la charge de travail intellectuelle et physique, aux relations de travail (avec la hiérarchie, les collègues ou le public), à l'organisation du travail, aux conflits.

Nouveau règlement du temps travail des lycées : un comité de suivi a été mis en place

Comme vous le savez, la **Cfdt** s'était abstenue sur le précédent règlement du temps de travail des lycées compte tenu de certains problèmes qu'il soulevait et que nous avons soulevés.

Toutes les modifications que la **Cfdt** avait demandées ont ensuite été acceptées : barèmes précis et uniformes de l'impact des arrêts maladie sur les jours RTT, permanence du midi assurée à tour de rôle par les agents et intégrée dans le temps de travail, gestion concertée des plannings, compensation du temps passé dans les Conseils d'administration et les conseils de discipline.

Comme presque tous les autres syndicats, la **Cfdt** a donc cette fois voté pour le

nouveau règlement en vigueur depuis septembre 2012. Néanmoins, il faut désormais veiller à ce qu'il soit bien appliqué dans tous les lycées. Un comité de suivi a donc été mis en place avec des représentants du personnel.

Si vous constatez des anomalies dans l'application du nouveau règlement dans votre établissement, informez-en la Cfdt par mail, courrier, téléphone ou quand vous rencontrerez un militant Cfdt !

Plan de formation 2012-2014: des aspects positifs mais le compte n'y est pas !

Lors du Comité Technique Paritaire (CTP) du 10 décembre 2012, ont été présenté le bilan du plan de formation des agents de la Région pour 2009-2011, et le projet de plan de formation 2012-2014.

La **Cfdt** avait voté pour le plan de formation 2009-2011 qui s'inscrivait dans une démarche de progrès : c'était la première fois qu'un tel plan était mis en place à la Région, le recensement des besoins en formation dans les services et

établissements était aussi une démarche intéressante, et pour les lycées ce plan permettait d'amorcer un rattrapage du manque de formation lorsque les agents étaient encore sous tutelle de l'Education Nationale.

En particulier, l'Etat ne dispensait même pas aux agents des lycées les **formations obligatoires en matière de sécurité et prévention** (gestes et postures, sécurité



incendie, produits dangereux...). Sur la période 2009-2011, la Région a accompli un important effort pour que les agents des lycées bénéficient de ces formations. La

Cfdt s'en félicite et l'a d'ailleurs exprimé en CTP.

Sur le projet de plan de formation 2012-2014, les formations de **perfectionnement aux métiers** vont être développées pour les agents des lycées, en particulier des formations :

- à l'accueil physique et téléphonique ou de gestion des situations difficiles, pour les agents de loge
- en maintenance de bâtiment, restauration, ou nettoyage de locaux pour les agents concernés

Second point positif de ce nouveau plan, 645 agents de loge et responsable d'équipe seront formés à l'utilisation des outils bureautique entre 2012 et 2014.

Enfin, la Région développera des formations de **remise à niveau dans les savoirs de base** (en particulier en maîtrise du français) pour des agents qui le souhaitent, d'une durée totale de 15 jours à raison d'une journée toutes les 2 semaines. Dans l'immédiat, une centaine d'agents volontaires pourraient bénéficier de ces formations.

C'est déjà un bon début, mais la **Cfdt** estime qu'il faudra développer davantage les possibilités de formations de remise à niveau pour les agents qui en expriment le souhait et le besoin.

Néanmoins, la **Cfdt** regrette que :

- o globalement, le budget consacré par la Région à la formation de ses agents reste

faible pour une administration de 10.000 agents.

- o les formations prévues soient essentiellement des formations obligatoires, d'adaptation aux postes, ou de préparation aux concours.

En plus du budget actuel de 2,9 millions d'Euros, la **Cfdt** a demandé un budget supplémentaire de l'ordre de 500.000 Euros réservé aux formations et outils qui permettent aux agents d'évoluer professionnellement ou de changer de métier :

- formations de longue durée,
- bilans de compétences
- validation des acquis de l'expérience (pour valider un diplôme ou partie de diplôme grâce à son expérience professionnelle ou personnelle).

Cela s'avère particulièrement nécessaire pour les agents des lycées qui exercent de métiers pénibles, et qui souvent souffrent d'inaptitudes physiques qui les obligent à se changer de métier !

La **Cfdt** a réitéré sa revendication d'une **cellule de reclassement pour accompagner le changement de métier des agents qui ont une inaptitude physique** : conseil professionnel, formations, aide à la recherche de poste à la Région ou en dehors de la Région.

Par conséquent, **compte tenu des points positifs, mais aussi de ses insuffisances évidentes, la Cfdt s'est abstenue sur ce plan de formation 2012-2014** lors du CTP du 10 décembre 2012. La **Cfdt** estime que **la formation doit être un outil permettant aux agents d'évoluer professionnellement voire de changer de métier.**



Cfdtintercospp.fr

Demande d'adhésion

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Direction d'affectation, grade : _____

à retourner à :

Section syndicale Cfdt-Interco-SPP de la Région Ile-de-France

115 rue du Bac (5^{ème} étage) – 75007 PARIS e-mail : CFDT-RIF@iledefrance.fr

CFDT Région Ile-de-France
115 rue du Bac (5^{ème} étage)
75007 PARIS
TEL : 01 53 85 62 50
FAX : 01 53 85 73 01
email : CFDT-RIF@iledefrance.fr

CFDT INTERCO des Services Publics Parisiens
19 rue du Renard 75004 PARIS
TEL : 01 49 96 68 10
FAX : 01 44 59 61 51
email : spp.cfdt@paris.fr